

DESCRIPTIF

Appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air comprimé, à usage unique. Cette cagoule est destinée à isoler les voies respiratoires de son porteur lors de travail dans des ambiances à présomption ou présence de contamination particulaire.

La cagoule est réalisée en PVC cristal 30/100^e pour le heaume, PVC 15/100 hypoallergénique pour la collerette et PVC astraglass 50/100 pour la visière.

La préchambre annulaire, qui assure l'étanchéité sur le porteur, est équipée de 2 soupapes magnétiques et d'un silencieux de détente. Le robinet fixé sur la ceinture permet de régler le débit d'air entrant dans la cagoule en fonctions du besoins du porteur.

La masse de l'ensemble (cagoule-ceinture-robinet) est de 600 gr.

UTILISATION

Cette cagoule présente les critères suivants :

- Mise en œuvre aisée et sûre
- Très bon facteur de protection (> 50 000), bonne stabilité, gêne minimum
- Très bonne résistance mécanique (abrasion, perforation, déchirement...)
- champs de vision 360°
- Confort du boudin, bonne ventilation et niveau de bruit correct
- Aucune gêne de transmission orale

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La cagoule est certifiée pour un débit d'alimentation en air compris entre :

- Débit minimal : 200 l/min +/- 10 %
- Débit maximal : 300 l/min +/- 10 %

Avant toute intervention, l'utilisateur veillera à se munir des dispositifs nécessaires permettant de **vérifier que le débit minimal d'air prévu par le fabricant est atteint ou dépassé avant et pendant l'utilisation de l'équipement.**

Accessoires :

Peut être muni d'une bande déchirable de sécurité en cas de panique du porteur.

Peut être équipée d'une cagoule en Kevlar Carbone Aluminisé et d'un écran de protection à filtre optoélectronique pour le soudage.

(voir fiche technique 44 05 099 ind a)



SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET NORMES

- Cagoule Homologuée CE.
- Attestation CE de Type 0073 / 197 / 079 / 01 / 96 / 0002 du 12/01/1996
- Satisfait aux exigences essentielles de : EN 143, EN 146, EN 270, prEN 1073 (nov 1995), Pr. EN 1835 (fev 95).
- Classement au feu M 2 suivant NFP 92 507.
- Facteur de protection > 50 000, cl 5 suivant EN 1073-1.